

PEUGEOT PARTNER LONG HEAVY 1000 KG VAN (Ref:N200016)

0 KM



Cylindrée	1500 cc
Carburant	DIESEL
CO2	g/km
Boîtes de vitesses	EAT8
Portes	5
Carrosserie	VU
KM	10km
Immatriculation	31/07/2025
Année	2024

Couleur
BLANC KAOLIN

26.600 € TTC

Options

cabine extenso - banquette passager 2 places - dossier place centrale rabattable fonction accoudoir avec tablette écriteoire orientable et rangement sous assise - place latérale escamotable avec trappe et housse de protection pour charge longue - pack 3 caméras rétroviseur numérique hd surveillance dangles morts radio numérique dab sur écran tactile 10 couleur hd - aide au stationnement av et ar avec caméra de recul hd en haut de porte battante ar - rétrovision dynamique, aide visuelle au recul, vision latérale par caméra sur rétroviseur passager restitution sur rétroviseur numérique hd - revêtement de sol en tpo dans l'habitacle - roue de secours homogène - zone de chargement plancher en bois 9 mm revêtu antidérapant

Equipement de série

abs - aide au démarrage en cote - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - airbag passager - airbags latéraux - anneaux d'arrimage - avertissement de fatigue - avertissement de survitesse - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - commandes au volant - contrôle de la pression des pneus - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - feux de jour à led - freinage actif d'urgence - jantes en tôle 16" - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - prise 12 v - programme de stabilité électronique (esp) - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - support smartphone - système de contrôle de traction asr - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.